

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2020 -

DÉCISION N° 20 - 08 – 063

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 novembre 2020 s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 7 : La prolongation d'un contrat à durée déterminée.

Un contrat à durée déterminée pourrait être prolongé afin de pallier l'absence d'un agent actuellement en congé maladie de longue durée sur le poste de secrétaire au sein de la compagnie Sud-Forez.

En effet, le remplacement de l'agent assurant les fonctions d'assistante de compagnie pourrait être prolongé selon les modalités suivantes :

- ✓ *Nom de la contractante* : Madame Gaëlle BERNE.
- ✓ *Durée* : contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2021 au jusqu'au 31 mai 2021.
- ✓ *Affectation* : Compagnie Est-Forez.
- ✓ *Motif* : remplacement durant le congé de longue durée de Madame Laurence BEAL.

- ✓ *Grade* : adjoint administratif territorial à temps complet.
- ✓ *Rémunération* : 1er échelon (RIFSEEP et complément de rémunération attribués dans les mêmes conditions que les fonctionnaires).

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau décide de faire appel à un agent contractuel dans les conditions suivantes :

- ✓ *Nom de la contractante* : Madame Gaëlle BERNE.
- ✓ *Durée* : contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2021 au jusqu'au 31 mai 2021.
- ✓ *Affectation* : Compagnie *Est-Forez*.
- ✓ *Motif* : remplacement durant le congé de longue durée de Madame Laurence BEAL.
- ✓ *Grade* : adjoint administratif territorial à temps complet.
- ✓ *Rémunération* : 1er échelon (RIFSEEP et complément de rémunération attribués dans les mêmes conditions que les fonctionnaires).

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER